

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-417-1931 Interdictions de séjour.

n° 71-417-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 août 1931

Numéro JO
n° 417 du 31/08/1931

Date du numéro
31 août 1931

TEXTE INTÉGRAL

10 août 1931, le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant trois ans : — pour compter du 15 juin 1232, date de sa libération, au nommé Mahmoud Djibril: — pour compter du \$S juin 1952, date de sa libération. au nommé Boulhan Robleh : — pour compter du 22 juillet 1932, date de sa libération, au nommé Aoualeh Borleh.